

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

scot

SUD LOIRE

Arrivée 158238	
Modification simplifiée du PLU de	
Reçu : 02/01/2019	
Rép : 01/02/2019	
PDU/DDT	



Saint-Etienne, le 28 décembre 2018

Saint Etienne Métropole
Monsieur Gaël PERDRIAU
Président
2 avenue Grüner
CS 80257
42006 SAINT ETIENNE CEDEX 1

N/Ref : 2018.107 VD/pf

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Saint Paul en Jarez

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Paul en Jarez et nous vous en remercions.

Cette modification concerne la mise à jour d'emplacements réservés avec la suppression de 2 sites pour la création d'un bassin de rétention, réalisé depuis, et d'un cheminement piéton le long de la route de Saint Paul, ce dernier considéré comme non nécessaire du fait de la largeur d'emprise du domaine public existant.

Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire émet un avis favorable à cette modification sous condition que l'emprise du domaine public de la route de Saint Paul soit suffisante pour y intégrer réellement un cheminement mode doux sécurisé et non uniquement un trottoir de 1,4 m de large.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Gilles THIZY
Vice-Président du SCOT